

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2018

20 août 2018 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 27 août 2018 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Zone d'Activités : cession des terrains à la CCVLV ; Décision modificative : travaux chaufferie ; Rupture anticipée CUI-CAE ; Décisions de Mme le Maire : Déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption ; Questions et informations diverses

L'an deux mil dix-huit et le 27 août à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, M. DOUSSET Jean-Marc, M. DUTHIL Bernard, Mme HENRAS Marine, M. LASJAUNIAS Stéphane, M. MONTEIRO Augustin, Mme NOUAILLES Yvette, Mme SIRVEN Marie-Martine

Absents excusés : M. ALBAGNAC Fabien, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie
Absents : M. MAURY Cyril, Mme LECOUTRE Gisèle,

M. ALBAGNAC Fabien a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :
« **LOT HABITAT : garantie d'emprunt** »
« **Création d'un poste d'adjoint technique, non titulaire, accroissement temporaire d'activité** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rajout de ces délibérations.

Le Conseil Municipal désigne Mme HENRAS Marine comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai, qui leur a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Zone d'Activités : Cessions des terrains à la CCVLV

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) doit procéder à l'acquisition de terrains sur la commune de Sauzet en vue de réaliser la Zone d'Activités du Raynals.

Pour cela, la Communauté de Communes représentée par Monsieur Serge Bladinières, son Président, souhaite acquérir le foncier appartenant à la commune composé des parcelles :

- C 375 (8 300 m²)
- C 385 (1 690 m²)
- C 1156 (6 122 m²)

Soit une superficie totale de 16 112 m² située au lieu-dit « Raynals ».

Ces parcelles doivent, à terme, constituer l'unité foncière sur laquelle le projet de la Zone d'Activités du Raynals doit voir le jour.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver la cession des terrains composée des parcelles C 1156, C 375 et C 385 d'une superficie totale de 16 112 m² situées au lieu-dit « Raynals » sur la commune de Sauzet, à la CCLVL, représenté par Monsieur Serge Bladinières ou toute personne morale s'y substituant ;
- que cette cession s'opère à titre gratuit comme cela se pratique entre collectivités,
- que le Conseil Municipal l'autorise à signer l'acte authentique (ou sous la forme administrative) dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Oui le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver la cession des terrains composée des parcelles C 1156, C 375 et C 385 d'une superficie totale de 16 112 m² situées au lieu-dit « Raynals » sur la commune de Sauzet, à la CCLVL, représenté par Monsieur Serge Bladinières ou toute personne morale s'y substituant ;
- que cette cession s'opèrera à titre gratuit comme cela se pratique entre collectivités,
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte authentique (ou sous la forme administrative) dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Décision modificative : travaux chaufferie

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que lors de la réalisation des travaux d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, des travaux imprévus et supplémentaires de mise aux normes électriques (pour un montant de 5 991.81 € TTC) et de peinture (pour un montant 1 728.00 € TTC) se sont révélés indispensables dans les salles de classes.

Mme le Maire précise qu'il est donc nécessaire d'ajuster le budget d'investissement concernant les travaux de la chaufferie bois et de l'optimisation énergétique des bâtiments communaux.

Mme le Maire propose d'effectuer un virement de crédit pour alimenter l'opération 153 « rénovation énergétique et chaufferie bois » au compte 2135 « installation générales, agencements, aménagements des constructions » pour un montant de 7.719,81 €. Aussi, l'opération 154 « Aménagement place de la Mairie », compte 2152 « Installation de voirie » étant suffisamment alimenté, Mme le Maire soumet à l'assemblée le virement de crédit suivant :

Virement de Crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
OP 153 « rénovation énergétique et chaufferie bois » D 2135 « installation générales, agencements, aménagements des constructions »		7.719,81 €.
154 « Aménagement place de la Mairie » D 2152 « Installation de voirie »	7.719,81 €.	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative ci-dessus et autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rupture anticipée CUI-CAE

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation de l'agent administratif en contrat CUI-CAE dont l'échéance est au 14/12/2018.

Au vu des éléments précis et détaillés du dossier présentés par Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles pour parvenir, dès que possible, à la rupture anticipée du contrat CUI-CAE.

LOT HABITAT : garantie d'emprunt

Vu le rapport présenté par Mme le Maire concernant la construction de 6 pavillons BBC T4 de 89 et 91 m² (avec abris de jardin), à l'Ilot du Foirail à Sauzet;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 83616 en annexe signé entre l'Office Public Habitat Lot n° 000283206, ci après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 822 000 € ;

DELIBERE

Article 1 : L'Assemblée délibérante de la Commune de SAUZET accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt n° 83616 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération,

Souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accorde sa garantie d'emprunt dans les conditions énoncées ci-dessus.

Création d'un poste d'adjoint technique, non titulaire, accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prolonger l'emploi d'adjoint technique, non titulaire pour accroissement temporaire d'activité étant donné la charge importante de travaux prévus prochainement. Mme le Maire propose donc de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53, d'adjoint technique, non titulaire, à 20 heures/semaine à compter du 19/09/2018 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer cet emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet à raison de 20h00 par semaine à compter du 19/09/2018 pour une durée de 6 mois.

Décisions de Mme le Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption

- 1) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me SELLEM à TOULOUSE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 14/06/2018 .

Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 1960 m², section C numéros 001 et 815, situé 91 Route de Cahors à Sauzet.

- 2) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de UZON MILLERET à MONTAUBAN d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 07/08/2018. Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 1 249 m², section C numéros 1 005 et 562 situé au lieu-dit Beliben à Sauzet.

Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.